

COMPTE-RENDU - SECTIONS CIVILE ET DU DROIT CRIMINEL

Loi uniforme sur la preuve électronique

Présentatrice : Joan Remsu et autres

Le projet avait reçu une approbation de principe en 1997 et il avait été renvoyé pour qu'on examine le libellé du texte et qu'on y apporte les modifications désirées. La version révisée a été examinée et on en est venu à la conclusion que la meilleure solution était de l'incorporer à la loi actuelle sur la preuve (plutôt que d'en faire une loi distincte).

Personne n'a déposé de questions ou de commentaires.

DÉCISION :

Que le projet soit adopté comme loi uniforme et que celle-ci soit présentée aux administrations pour examen et adoption.

IL EST RÉSOLU :

- 1. Que la *Loi uniforme sur la preuve électronique* soit adoptée comme loi uniforme, qu'on recommande aux autorités législatives de la proclamer.**
- 2. Que le rapport figure dans le compte rendu de 1998 [voir l'annexe C à la page 175] .**